ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT

1083 Mézières

Préavis du Comité de direction de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ci-après ASIJ)

au Conseil intercommunal

N° 02/ 2024

Comptes 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2023 de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat.

Ils sont établis conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives du Département des institutions et relations extérieures.

Résultats

Les comptes laissent apparaître les résultats suivants :

Charges :	CHF	9'124'463.53
Revenus :	CHF	734'845.08
Montant à la charge des communes :	CHF	8'389'618.45

Le bel investissement qu'est le collège Gustave-Roud impacte considérablement les comptes 2023. Son amortissement entre dans les comptes de l'ASIJ pour la première fois dans l'exercice qui vous est présenté. Il explique la majeure partie de l'augmentation des charges avec un montant de CHF 1'200'000.00. À lui seul, il double presque le poste du chapitre 23 « AMORTISSEMENTS ». De même, les charges d'exploitation de ce collège affectent le poste 355 pour une année entière.

Pour 2023, le montant à la charge des communes de l'ASIJ est inférieur de CHF 652'381.55 à celui budgété de CHF 9'042'000.00

Les charges sont en augmentation de CHF 1'495'036'44 et les revenus en augmentation de CHF 141'984.83 par rapport à 2022. Les charges à répartir augmentent de 18.94% par rapport à 2022.

Au 31.12.2023, le total des emprunts de l'ASIJ était de CHF 55'250'000. Ce montant n'a pas changé depuis la fin 2022. L'ASIJ a cependant recouru à une avance à terme fixe (ATF), un emprunt à court terme, qui a couru de janvier à juin 2023 pour un maximum de CHF 2'000'000.00. Celui-ci a été remboursé une fois les liquidités

suffisantes obtenues et dans l'attente de finaliser l'emprunt pour le collège Gustave-Roud.

Hormis l'ATF citée plus haut, aucun prêt n'a été contracté ni remboursé en 2023. Le taux moyen des intérêts pour les prêts de l'ASIJ est de 0.633 % fin 2023 (0.543 % en 2022).

Voici les principaux comptes méritant une remarque :

101.3001.00 Jetons de présence (CD)

Le taux de travail du Président a été augmenté de 10% à 25 % au 1er juillet, cela engendre une baisse de charge à ce poste qui est compensée par une hausse au 110.3010.00 et suivants.

102.3001.00 Jetons de présence (CI)

Comme en 2022, le budget prévoyait quatre séances du Conseil intercommunal, mais seules deux ont eu lieu. Il y a eu également moins d'heures effectuées par les commissions que celles prévues au budget.

103.3001.00 Jetons de présence (CET)

Le budget prévoyait quatre séances du Conseil d'établissement, mais seules trois ont eu lieu.

110.3010.00 Traitement du personnel administration

Augmentation du temps de travail du Président et paiement d'heures supplémentaires pour la Boursière.

110.3111.00 Achat de matériel

Du mobilier a été acquis pour le bureau du nouveau Directeur de l'EPS du Jorat au prix de CHF 2'432.00.

110.3170.00 Frais de réceptions et de manifestations

Le budget a été dépassé, car les cadeaux de départ pour le Président et la Boursière sortants n'avaient pas été mis au budget.

110.3189.00 Honoraires et frais divers

Les frais d'honoraires ont été principalement utilisés pour la vérification des comptes par la Fiduciaire. Un montant de CHF 4'350.00 a été dépensé pour de l'assistance juridique dans le cas d'un recours concernant les transports. Recours gagné par l'ASIJ début 2024, mais nous ne rentrerons pas dans nos frais.

150.3010.00 Traitement du personnel / Bibliothèque scolaire de Savigny

Suite à l'engagement de Mme Gläser, les frais de personnel ont été affectés à la bibliothèque de Savigny afin d'équilibrer les charges à la suite du départ de Mme Peretten qui était une employée de la commune de Savigny refacturée à l'ASIJ via le

150.3520.00. Le salaire et les charges sociales de Mme Gläser sont remboursés par le Canton. Le retour se fait au compte 150.4510.00.

220.3220.00 Intérêts des emprunts

Les charges de ce poste sont inférieures à CHF 110'026.93 par rapport au budget. Cela s'explique en partie par le fait que nous n'avons eu recours qu'à une avance à terme fixe entre janvier et juin 2023 pour un maximum de CHF 2'000'000.00. Les intérêts pour cette avance se montent à un total de CHF 9'253.34. Pas d'autres emprunts n'ont dû être souscrits durant l'année 2023, les liquidités permettant un report de ceux-ci en 2024.

350.3114.00 Achat machines et matériel d'exploitation + frais véhicules

Une auto laveuse a été achetée pour CHF 6'182.00 mais en contrepartie nous avons revendu la tondeuse frontale du tracteur pour CHF 7'150.00. Cela explique le peu de dépense par rapport au budget.

350.3123.00 Électricité

Une augmentation des tarifs de 15% sur le réel 2021 avait été prise en compte dans le budget 2023. Ce n'était pas suffisant et les coûts réels sont plus importants d'environ 35% par rapport à 2021.

350.3141.00 Entretien du bâtiment Raffort

Les frais d'entretien du bâtiment sont inférieurs au budget de CHF 54'428.35. Certains gros travaux, comme le remplacement des serrures (phase 2) pour environ CHF 44'000.00 ont été effectués, mais pas encore facturés. D'autres travaux non budgétés ont dû être effectués :

- Couvert entrée personnel suite vandalisme, CHF 4'542.85 Remboursé par l'assurance pour CHF 4'342.85
- Carrelage du hall supérieur de la salle de gym, CHF 13'544.80.
- Remplacement des fenêtres PVC de l'appartement du concierge, CHF 5'395.75
- Couverture fosse à sable + entretien, CHF 5'813.65
- Achat de deux tables en bois au giron de la Broye pour le préau, CHF 3'500.00

Les frais de nettoyage courants du collège du Raffort qui affectent ce compte se montent à CHF 222'406.05 (y compris les grands nettoyages d'été).

351.3522.11 Location petits collèges

Les deux classes « Duvoisin » à Servion sont à nouveau louées à 100% depuis la rentrée scolaire d'août ainsi qu'une salle de dégagement.

352.3141.00 Installation, entretien et nettoyages structures provisoires

Plus rien concernant les structures provisoires.

353.3123.00. Électricité

Même constat que pour le Raffort, mais avec une augmentation encore plus marquée, soit 56 % d'augmentation pour ce poste.

353.3124.00 Chauffage
L'achat des plaquettes est moins élevé que ce qui avait été mis au budget avec une dépense de CHF 10'976.40 (budget CHF 15'779.00). En revanche plusieurs interventions de dépannage durant l'année 2023 pour un montant de CHF 5'894.34 ont été nécessaires.

353.3141.0 Entretien du bâtiment de Servion

Les frais d'entretien du bâtiment sont inférieurs au budget de CHF 17'128.17. Les frais de nettoyage courants et de conciergerie du collège des Gollies qui affectent ce compte se montent à CHF 149'504.30 (y compris les grands nettoyages d'été). Dans les autres dépenses, on peut mentionner :

- La pose d'un filet anti-oiseaux pour CHF 17'031.70, au budget pour CHF 10'000.00.
- Le remplacement d'un cerisier suite à du vandalisme CHF 3'481.95 remboursé pour CHF 3'015.60 (353.4363.01)

354.3010.00 Traitement personnel chaufferie

Le budget prévoyait une reprise partielle de la surveillance de la chaufferie par nos deux concierges. Au vu de leur charge de travail, cela a été reporté.

354.3124.00. Achat plaquettes

Assez semblable à 2022, l'augmentation du prix du kWh a été moins forte que celle annoncée initialement par Bois Énergie.

354.3123.00 Électricité

L'augmentation est un peu moins marquée. Le budget avait été fait sur la moyenne des trois dernières années + 15%.

355. Bâtiment Carrouge

Première année comptable complète pour le Collège Gustave-Roud. La différence totale du 355 entre le budget et les comptes est de moins CHF 168'036.70 pour les charges et de plus CHF 6'606.10 pour les revenus. Cette année servira de référence pour le prochain budget.

355.3010.00 Traitement du personnel

Le poste d'aide-concierge qui a été mis au budget, a été utilisé, mais pas encore pour la totalité des 20%.

355.3121.00 Eau + épuration

Sans éléments de référence, le budget avait été basé sur le Raffort. Les m^3 d'eau consommés qui servent de base pour la facturation sont bien au-dessous de ceux du Raffort.

355.3123.00 Électricité

L'autoconsommation électrique du collège de l'ordre de 50 % environ, avec un prix qui avait été fixé par contrat à l'avance limite l'augmentation de ce poste par rapport aux autres collèges. Comme il n'y avait pas de base de référence, le coût avait été extrapolé pour le budget 2023.

355.3124.00 Chauffage

La consommation de plaquettes a été clairement surévaluée pour le budget et comme pour la chaufferie, l'augmentation du prix du kWh a été moins forte que celle annoncée initialement par Bois Énergie.

355.3141.00 Entretien du bâtiment

Les frais d'entretien du bâtiment sont inférieurs au budget de CHF 75'446.20. Les principaux frais pour ce poste sont les nettoyages pour CHF 241'768.00 (y compris les grands nettoyages d'été). L'erreur de facturation de CHF 16'445.80 faite en 2022 pour du nettoyage nous a été ristournée sur l'année 2023.

355.3186.00 Assurances de choses

Le montant mis au budget pour la prime ECA était beaucoup trop élevé.

355.4272.00 Location salles de gym

Les salles de gym sont bien louées au Collège Gustave-Roud

500.3010.01 Traitement personnel patrouilleurs et surveillants

Augmentation des charges suite à la mise en place d'un patrouilleur supplémentaire à Savigny.

500.3188.00 Transporteurs indépendants

Les charges sont inférieures de CHF 41'092.29 par rapport au budget.

510.3112.00 Achat de mobilier

Seul un peu de complément de mobilier a été acheté, la réserve n'a pas été touchée.

510.3116.00 Achat d'équipement et matériel spécialisé

Pas de grosses dépenses. Deux panneaux pédibus achetés pour CHF 371.55 et pour le reste il s'agit de petit matériel de rangement, pour la plupart.

510.3654.00 Hygiène, santé et prévention

Pas d'action spéciale santé et peu de frais dans le renouvellement des pharmacies de classe.

510.4510.00 Remboursement État

Participation de l'État de Vaud pour les élèves requérants d'asile CHF 9'403.00.

510.4512.00 Subsides et rétrocessions

Retour de subsides ASIJ pour les camps versés en trop, participation du Canton pour les camps et courses d'écoles ainsi que subsides Jeunesse & Sport.

512 Devoirs surveillés

Poste difficilement prévisible. Le budget prévoyait des rentrées qui couvraient 62.40% des charges. Au final, cette part se monte à 65.45%.

520.3116.00 Achat d'équipement et matériel spécialisé

Achat de trois écrans interactifs et accessoires pour remplacer des beamers en fin de vie.

520.3522.00 Dérogations d'enclassement

Les charges sont inférieures de CHF 5'124.95 par rapport au budget. Avec des coûts annuels pouvant aller jusqu'à CHF 4'000.00 par élève (sport/art étude), ce poste reste toujours difficile à prévoir et le Comité de direction reste prudent.

520.4510.00 Remboursement État

Il y a du mélange entre les comptes 520.4510.00 et 520.4512.00.
Pour 2023, il y a la participation de l'État de Vaud pour les élèves requérants d'asile pour CHF 2'687.00. Des subsides pour les élèves intégrés pour CHF 6'500.00. Le solde est composé des retours de subsides par l'EPS du Jorat pour des camps.

520.4512.00 Subsides et rétrocessions

Participation du Canton pour les camps ainsi que pour les sports facultatifs.

521.3060.00 Indemnisation et remboursement de frais

Les frais de surveillance et d'organisation constituent une part importante des frais liés aux réfectoires. Le Pavillon (Savigny) et Gustave-Roud via l'APERO, CHF 110'954.05. Participation aux frais de surveillance du Raffort et du Pavillon via la Chenille

Gourmande CHF 6’833.75. Subventions pour les repas, si pas trente minutes à la maison CHF 27'229.00, en augmentation d’environ CHF 4'000.00 par rapport à 2022.

521.3180.00 Achat des repas

Pour le réfectoire du Pavillon à Savigny, l’ASIJ encaisse les repas aux parents et les achète au traiteur. Ce poste est donc compensé par le 521.4350.00 qui est la participation des parents (repas, inscriptions et participation aux frais de surveillance). Moins de repas que mis au budget. Prévus 7’600 repas, acheté 4'316. Pas de recul avec ce nouveau réfectoire.

521.4510.00 Participation de l’État

Nous avons pu bénéficier de « l’aide au démarrage » pour les nouveaux réfectoires de Gustave-Roud et du Pavillon. C’est une aide de la Confédération sur les trois premières années lors de la création de nouvelles places.

Préavis 2023 avec une demande de crédit

Aucun préavis avec une demande de crédit n’a été présenté au Conseil intercommunal en 2023.

Évolution du coût de l’élève ASIJ

Pour information, voici le tableau des coûts par élève depuis la création de l’ASIJ.
Ce montant est un coût moyen de l’élève ASIJ.

Exercices	Charges	Revenus	Charges communes	Nb éléves	Coût par élève	
2013	5 762 474,77	85 993,45	5 676 481,32	1 526	3719,84	
2014	5 471 560,49	217 189,31	5 254 371,18	1 503	3495,92	
2015	5 691 157,19	208 552,20	5 482 604,99	1 534	3574,06	selon comptes
2016	5 871 673,41	367 898,36	5 503 775,05	1 571	3503,36	
2017	6 589 749,54	306 042,70	6 283 706,84	1 546	4064,49	
2018	6 744 791,94	420 793,45	6 323 998,49	1 572	4022,90	
2019	6 807 555,23	437 441,99	6 370 113,24	1 609	3959,05	
2020	7 156 199,07	728 080,32	6 428 118,75	1 621	3965,53	
2021	7 032 921,74	446 960,18	6 585 961,56	1 686	3906,26	
2022	7 629 427,09	575 980,25	7 053 446,84	1 750	4030,54	
2023	9 124 463,53	734 845,08	8 389 618,45	1 798	4666,08	
2024	10 029 350,00	664 310,00	9 365 040,00	1 790	5231,87	selon budget

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ

- vu le préavis N° 02/2024 du Comité de direction du 24 avril 2024;
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

D'accepter les comptes de l'exercice 2023 et d'en donner décharge au Comité de direction de l'ASIJ.

Au nom du Comité de direction

Le Président
Christophe Balissat

ASIJ Comité de Direction

La Secrétaire
Fabienne Blanc

Préavis adopté par le Comité de direction dans sa séance du 24 avril 2024

Délégués responsables : Jérôme Porchet, Michel Godat et Christophe Balissat

Annexes :

- comptes 2023
- bilan 2023
- répartition des frais
- liste des élèves de l'EPS au 01.10.2023